

ÉNERGIE

Face au mouvement de grève qui affecte ses centrales, l'électricien public brandit le risque « à très court terme » de coupures de courant dans certaines régions pour éviter un black-out. Les syndicats hésitent à suspendre le mouvement.

Grève dans le nucléaire : EDF brandit le risque de délestages

EDF sort l'artillerie lourde. Face à un conflit social coûteux et dont il perd le contrôle, l'électricien public brandit le risque de délestages « à très court terme » en cas de prolongation de la grève dans ses centrales nucléaires. Un délestage correspond à des coupures de courant dans certaines régions pour éviter un black-out total. C'est l'ultime recours, qui intervient lorsque l'offre de production ne suffit pas à répondre à la demande d'électricité et quand les possibilités d'achat de courant sur le marché de gros ou d'effacement de clients sont épuisées.

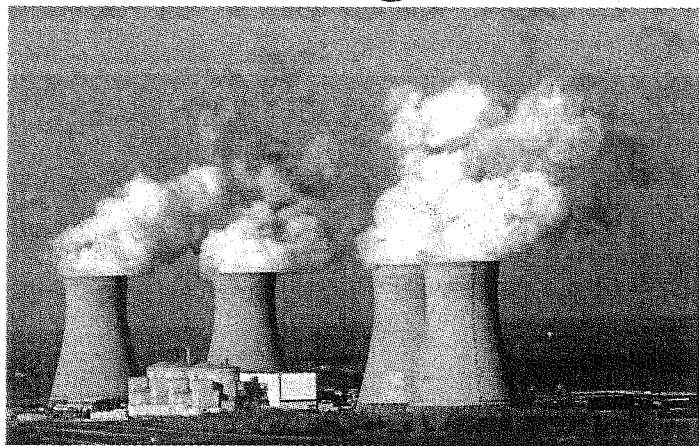
Le groupe évoque ce risque de déséquilibre du système électrique dans une « sommation interpellative » adressée mercredi par huissiers à la CGT et FO. Si les organisations syndicales ne suspendent pas le mouvement, elles sont menacées d'être assignées en justice et de devoir répondre du préjudice causé par les éventuels délestages. Cette démarche rarissime témoigne de la tension qui règne entre la direc-

tion et les salariés malgré la signature d'un accord salarial le 25 mai. Cet accord porte sur les augmentations individuelles, mais les grévistes exigent des mesures collectives.

Un conflit peu maîtrisé

« Nous maintenons notre préavis de grève qui couvre le mouvement en cours dans les centrales », déclare Max Royer, secrétaire général de FO-énergie. La poursuite du mouvement sera débattue avec les salariés lors des assemblées générales qui auront lieu aujourd'hui. « Nous allons décider en début de semaine de la suite à donner », indique Marie-Claire Cailletaud, de la CGT. Les syndicats ne veulent pas perdre la face, mais annuler leur préavis pourrait aussi être un moyen de sortir d'un conflit qu'ils ne maîtrisent eux non plus pas complètement, selon un expert.

La stratégie des grévistes consiste à débrayer lors des arrêts de tranche, programmés de longue date pour effectuer des rechargements de combustibles et



EDF craint que le mouvement perturbe la disponibilité des centrales durant l'été.

des travaux de maintenance. Ce qui prolonge d'autant ces arrêts. La semaine dernière, 7 centrales étaient ainsi bloquées. Selon une porte-parole, EDF craint que tout cela ne perturbe la disponibilité des centrales durant l'été. Or il s'agit une saison durant laquelle la production nucléaire est limitée par des exigences environnementales et la consom-

mation peut augmenter avec l'usage des climatisations.

Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE est toutefois serein pour l'équilibre du réseau. Dans son analyse de l'équilibre entre l'offre et la demande, publiée le 8 juin, il estime que, « pour l'été 2009, la production disponible en France devrait suffire à couvrir la consommation d'électricité, sauf en cas d'épisode caniculaire marqué ».

Pour le syndicat SUD-énergie, « EDF agit l'épouvantail de la sécurité pour remettre en cause le droit de grève, alors que les conséquences de ce mouvement ne sont, jusqu'à preuve du contraire, que d'ordre économique. »

Le groupe ne veut pas chiffrer le coût de la grève avant la publication de ses comptes semestriels, le 30 juillet, mais des sources internes évoquent un chiffre allant jusqu'à 250 millions d'euros.

THIBAUT MADELIN

Pétrole : l'Europe va améliorer la fiabilité de ses réserves de crise

Stock. Les pays européens se sont mis d'accord pour renforcer la fiabilité de leurs réserves de pétrole. La loi adoptée introduit l'obligation pour les Etats d'avoir un tiers de leurs stocks de sécurité sous forme de produits pétroliers finis comme l'essence. Un régime obligatoire de stocks minimaux est déjà en place en Europe depuis quarante ans. Il équivaut à quatre-vingt-dix jours de consommation.

Le texte, qui entrera en vigueur dans deux ans, s'emploie à mieux recenser ces stocks de sécurité, souvent très dispersés. Selon les pays, ces stocks sont détenus par les pouvoirs publics, des agences nationales ou des entreprises privées. Il est désormais « recommandé » qu'une partie soit détenue de préférence par le gouvernement ou une agence nationale de stockage. La Commission

européenne voulait « disposer du droit d'imposer aux Etats » la libération de ces stocks, mais elle a eu une fin de non-recevoir. Elle pourra seulement émettre des « recommandations » en la matière. Autre nouveauté, les Européens vont publier une fois par mois des informations sur les stocks pétroliers « commerciaux », détenus par les opérateurs économiques.